

Compte-rendu de l'atelier Booster n°1 du 13 octobre 2020

Expérimentation Planification Bas Carbone

Séquence 5 « Quels bénéfices la transition Bas Carbone dans le PLU(i) / SCoT peut-elle apporter sur les territoires ? »

Rédaction : Laetitia Boithias, Florence Bordère 

1. Méthode de travail collectif : construire des motivations locales de transition

Le travail collectif effectué invite à une approche de sensibilisation, non pas descendante depuis les objectifs planétaires de transition, mais de dialogue entre ces objectifs et les réalités locales. C'est l'idée que la transition ne s'impose pas parce qu'elle serait vertueuse, mais au contraire, **son sens et son contenu se construisent collectivement par une adhésion locale qui part des réalités du territoire**¹.

Chacun est invité à identifier **un problème concret d'aménagement rencontré** par la population de son territoire. Par exemple « il y a des embouteillages devant les écoles » ou « les familles ne trouvent pas de logement au centre-ville ». Ce problème ne doit pas être « institutionnel » (par exemple : il y a 40% de vacance de logement au centre-ville) ni un problème qui parte de préoccupations globales de transition, mais bien **un problème concret vécu par la population**.

Dans un timing resserré, chaque groupe constitué de 4 à 5 personnes : formule un problème en 1 phrase ou 2 maximum, expose les faits relatifs à ce problème, réfléchit à sa traduction en orientations de politique publique, identifie des leviers des documents d'urbanisme pour répondre à ce/ces orientations et enfin établit les co-bénéfices des leviers identifiés (recherchent d'autres problèmes concrets que ces leviers pourraient résoudre). Les groupes sont pour cela aidés de la liste des orientations et leviers de l'outil Cerema Clim'urba, l'objectif n'étant pas de réfléchir à ces leviers, mais bien aux bénéfices qu'ils apportent localement.

Si la méthode ne consistait qu'à traiter des problèmes concrets, elle ne transformerait pas le modèle d'urbanisme vers la transition. En revanche, en y injectant de manière pro-active des objectifs de transition, elle nourrit **une vision politique transformatrice** et est motrice de changement.

2. Résultats : illustration sur un exemple de problème, retour sur la méthode – liste des problèmes traités dans l'atelier et pistes évoquées par les participants

¹ Ressource utile : "La communication non-violente à l'usage de ceux qui veulent changer le monde", Nathalie Achard
Oct 2020 Expérimentation Planification Bas Carbone – CR Atelier Booster n°1 du 13 octobre 2020

Que faire quand l'eau vient à manquer dans un territoire ?



Description du problème concret pour les habitants du territoire et les élus

Dans certains territoires, en période de sécheresse, l'eau peut venir à manquer, dans les cours d'eau mais aussi pour l'approvisionnement en eau potable, les captages n'ayant plus suffisamment d'eau pour approvisionner la population : **l'accès à la ressource en eau devient difficile**. Des restrictions d'usages de l'eau (agricoles et domestiques) sont alors mises en place et dans certaines communes, l'accès à l'eau peut même être provisoirement coupé. Ainsi, dans ces périodes, certaines communes doivent être approvisionnées en eau par d'autres procédés comme :

- un pompage dans une rivière ou un recours à des sources de secours de moindre qualité
- ou un bouclage avec un réseau d'eau voisin
- ou encore des camions citernes alimentaires, voire une distribution d'eau en bouteille.

Ces dispositifs génèrent des **charges supplémentaires** pour les collectivités (se répercutant dans le **prix de l'eau**). Ainsi, la continuité de l'accès à l'eau en période de sécheresse constitue un réel problème pour les habitants ; ce problème concret est d'ailleurs médiatisé dans les journaux locaux. L'accès à l'eau peut aussi constituer un problème pour les **activités économiques qui ont besoin d'eau** (secteur agricole, agro-alimentaire, tourisme lié aux cours d'eau). A l'échelle des bassins versants concernés, la sécurité et la pérennité de l'approvisionnement en eau pour la population représentent une réelle préoccupation pour les élus, responsables du service public de l'eau. Dans des secteurs attractifs en fort développement, et dans un contexte où le changement climatique aggrave, prolonge et multiplie les épisodes de sécheresse, cette problématique **questionne les possibilités-mêmes de développement du territoire au regard de la ressource en eau**, qui peut constituer un facteur limitant.



Co-bénéfices, autres problèmes traités par ces leviers d'urbanisme

En traitant le problème d'accès à l'eau, le document d'urbanisme permet également de :

- Réduire les **inondations** en limitant le ruissellement rapide de l'eau
- Améliorer le **cadre de vie** par davantage de végétalisation et de présence de l'eau
- Renforcer la **biodiversité** en particulier celle liée aux zones humides
- **Réduire les coûts d'entretien** des espaces et ouvrages grâce à la renaturation
- **Sécuriser les finances publiques** grâce aux coûts d'entretien réduits et en évitant les procédés d'approvisionnement coûteux en période de sécheresse
- Améliorer le **stockage carbone** en particulier celui des haies bocagères
- Améliorer la **qualité de l'eau** (et pas seulement sa quantité)
- Créer des **îlots de fraîcheur** ou réduire des **îlots de chaleur** grâce à la végétalisation et la présence de l'eau
- Contribuer à la **prise de conscience des citoyens** de la fragilité des ressources naturelles comme l'eau dans le territoire, et de la coresponsabilité de chacun (habitants, entreprises, collectivités) pour la gestion de ce bien commun



Photo Est Républicain
M. Charpentier



Orientations de politiques publiques de transition pour résoudre le problème et leviers correspondants à intégrer dans le document d'urbanisme

Protéger la ressource actuelle et future (qualité de l'eau)

- . en protégeant strictement les captages actuels et futurs, s'ils sont situés sur le territoire
- . en réglementant et contrôlant l'assainissement pour limiter les pollutions (mise aux normes en matière d'assainissement individuel, limitation et amélioration de la qualité des rejets d'assainissement des entreprises)
- . en préservant les zones d'affaissement (dolines dans les territoires au sol et sous-sol karstiques) du remblaiement, afin de ne pas générer des pollutions dans les nappes et les cours d'eau

Maintenir l'eau sur le territoire en préservant les milieux naturels qui jouent un rôle de stockage

- . en préservant les milieux humides de l'urbanisation (pas de zone d'activité ou autre urbanisation), dont les rivières
- . en préservant la mosaïque de haies bocagères

Ces préservations peuvent se réaliser en déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou du SRADDET, mais aussi du SDAGE ou des SAGE concernés, avec lesquels le document d'urbanisme doit être compatible.

Pour l'urbanisation, ne pas aggraver la tension sur la ressource fragile ni le ruissellement rapide de l'eau:

- . **modérer quantitativement les développements** démographique et économique en fonction de la ressource en eau pour ne pas aggraver les tensions sur la ressource et mettre en difficulté l'ensemble de la population vis-à-vis de l'accès à ce bien commun essentiel. Ce levier majeur s'appuie sur l'évaluation environnementale du document d'urbanisme, qui doit mettre en évidence les scénarios prospectifs envisageables en matière de capacité de la ressource et d'usage de l'eau, en lien avec les études des syndicats compétents en matière d'eau.

. organiser qualitativement une urbanisation nouvelle sobre en eau et qui retienne l'eau :

- * en limitant l'imperméabilisation
- * en optant pour une gestion alternative des eaux pluviales et un aménagement rendant visible le chemin de l'eau pour mieux le préserver
- * en organisant les économies d'eau et en réorientant l'eau vers des espaces de stockage, notamment en intervenant sur l'architecture : réutilisation de l'eau potable, réservoirs récupérateurs d'eau et citernes

Augmenter la capacité du territoire naturel à stocker de l'eau et restaurer les fonctionnements naturels des espaces

- . en re-végétalisant certains espaces
- . en recréant des corridors verts / bleus
- . en re-méandrant les cours d'eau pour restaurer un fonctionnement naturel, permettant de ralentir le flux

Pour aller plus loin sur le détail des leviers réglementaires

Pour détailler ces orientations et leviers de manière réglementaire dans un PLU(i), on pourra se référer aux leviers décrits dans le guide PLUi et GEMAPI <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/plui-gemapi-approche-integree-eau-planification>. Il détaille des leviers réglementaires, notamment :

- le zonage pluvial qui peut privilégier l'infiltration à la parcelle, avec des mesures quantitatives (volumes de stockage, débits de fuite, rétention d'une pluie courante de x millimètres en 24h...) et qualitative (décantation, rétention de déchets...); voir le guide spécifique (2020) publié à ce sujet : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/zonage-pluvial>
- les coefficients de limitation de l'imperméabilisation : coefficient de biotope, coefficient de pleine terre, pourcentage d'espace libre
- les espaces boisés classés pour protéger des haies
- les OAP thématiques pour Trame Verte et Bleue

Pour aller plus loin sur d'autres types de leviers

En-dehors du document d'urbanisme, les collectivités peuvent aussi actionner d'autres leviers, en lien avec les syndicats compétents en matière d'eau et d'assainissement (notamment porteurs de SAGE) si elles n'ont pas cette compétence, à l'échelle des bassins versants des cours d'eau du territoire, qui peuvent déborder l'échelle du document d'urbanisme : programme de réduction des fuites du réseau d'eau potable, démarche d'accompagnement des entreprises pour limiter des rejets polluants avec un appui de l'Agence de l'eau, sensibilisation des propriétaires à un aménagement et un entretien des jardins économe en eau, démarche de sensibilisation des agriculteurs et sylviculteurs à des pratiques favorisant le maintien de l'eau... On pourra voir par exemple les fiches de recommandation du SCoT des Vosges Centrales en matière d'urbanisme, mais aussi en matière de pratiques agricoles et sylvicoles : http://www.scot-vosges-centrales.fr/fichiers/page/Fiches_anti_ruissellement_SCoT.pdf





Retour sur l'intérêt de la méthode

Illustration sur le problème de l'accès à l'eau



Description du problème concret pour les habitants du territoire et les élus :

Cette description explicite pour qui la situation pose problème (ménages et entreprises actuelles, ménages et entreprises futures, élus du territoire) et montre que le symptôme apparemment limité dans le temps de l'approvisionnement en eau en période de sécheresse questionne plus globalement les perspectives de développement du territoire.

Orientations de politiques publiques de transition pour résoudre le problème et leviers correspondants à intégrer dans le document d'urbanisme

La liste des orientations et leviers de transition que le document d'urbanisme peut activer montre son caractère incontournable pour traiter le problème et la capacité du document à agir de multiples façons. Cette liste invite également à articuler les leviers du document d'urbanisme avec d'autres types de leviers complémentaires visant en particulier les comportements des différents usagers de l'eau et aménageurs de l'espace, pour un traitement d'ensemble du problème.

Co-bénéfices, autres problèmes traités par ces leviers d'urbanisme

Ces nombreux co-bénéfices montrent la transversalité du problème posé ; ils peuvent constituer autant de motivations favorisant le traitement de ce problème à la hauteur des enjeux qu'il représente dans le territoire et facilitant la mise en œuvre des leviers identifiés. Le document d'urbanisme articule ces différents co-bénéfices au sein du projet d'urbanisme global qu'il porte.

Au final, à travers ces 3 étapes de réflexion, on voit que le document d'urbanisme agit sur le problème concret de l'accès à l'eau grâce à **sa vision d'ensemble à long terme et à ses nombreux leviers**. Les choix dont le document d'urbanisme est responsable pour l'avenir doivent contribuer, en articulation avec les SAGE, à un équilibre entre les besoins en eau du territoire et la gestion de cette ressource limitée et fragile, en lien avec d'autres leviers. Ces choix auront de nombreux autres bénéfices qui s'articulent dans le projet global.

Les autres problèmes traités dans l'atelier sont listés ci-après : ces éléments n'ont pas été retravaillés à l'issue de l'atelier, ils sont directement le fruit du travail des groupes.

Que fait-on pour améliorer le bien-être et offrir une vie digne aux familles en grande précarité écologique (chauffage et mobilité) éloignées de tout ?



Description du problème concret pour les habitants du territoire et les élus

Famille de 2 adultes et 2 enfants habitant dans un village sans service

- Bâtiment : passoires énergétiques d'où précarité énergétique
- Mobilité : omniprésence de la voiture, longues distances, personnes âgées
- Suppression des services publics : éloignement, surtout pour les personnes non motorisées



Co-bénéfices, autres problèmes traités par ces leviers d'urbanisme

- Réduction de la fracture numérique
- Circuit court avec les jardins partagés
- Lien social
- Tiers lieux : développement économique, augmentation de la fréquentation du bâtiment des services publics et de proximité
- Maintien des populations



Orientations de politiques publiques de transition pour résoudre le problème et leviers correspondants à intégrer dans le document d'urbanisme

Orientations de politiques publiques bas carbone :

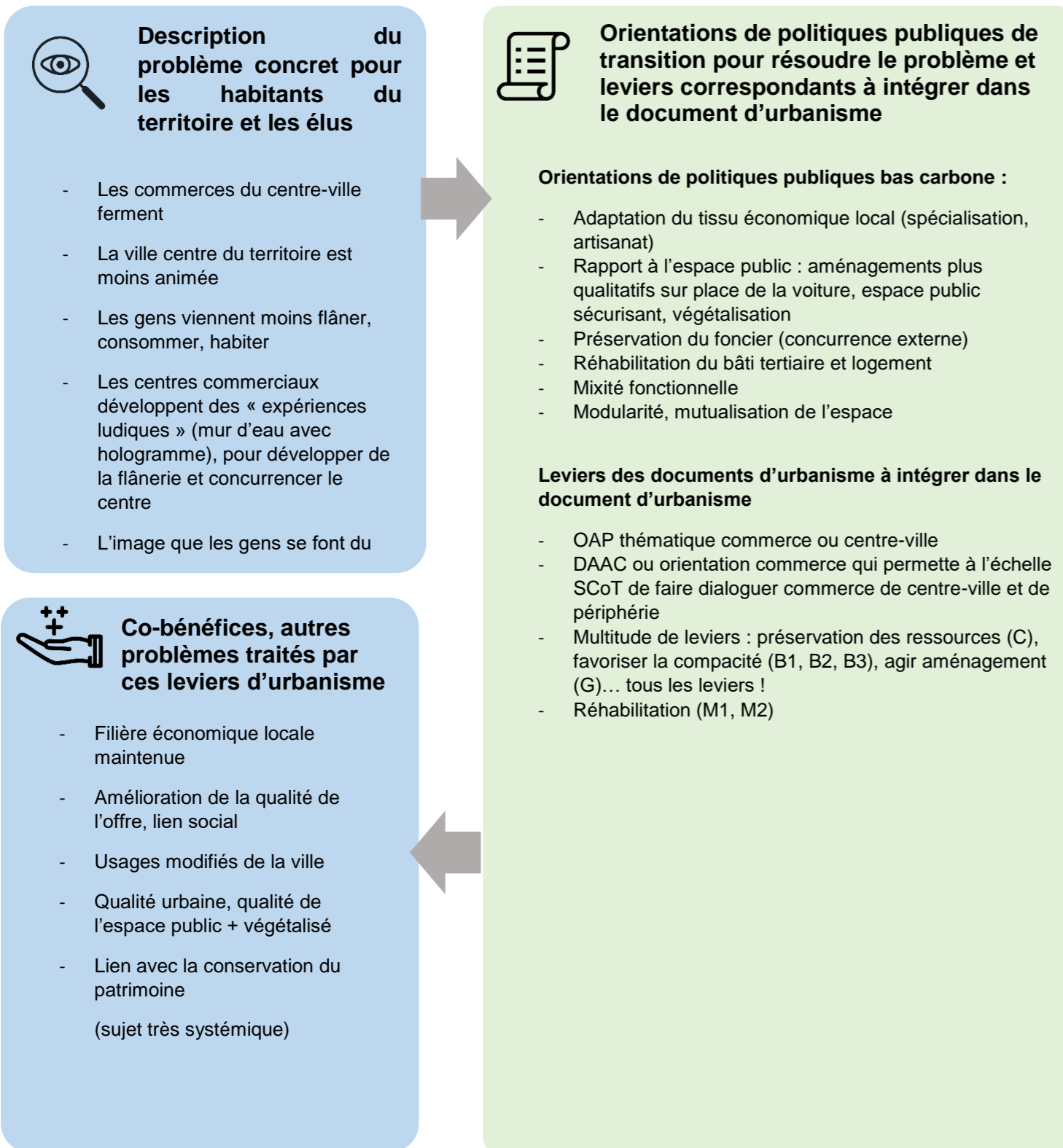
- Mise en place de solution de mobilité partagée et adaptée (souplesse)
- Regrouper dans un seul bâtiment des services publics et de proximité
- Service public itinérant (partage de repas, circuits courts, médicaments...)
- Aides à la rénovation énergétique (financement, isolation, confort général à la parcelle...)
- Mutualisation du traitement des eaux usées et eaux pluviales
- Mutualisation de réseaux de chaleur, changement du système de chauffage pour un système groupé
- Jardins et vergers partagés

Leviers des documents d'urbanisme à intégrer dans le document d'urbanisme

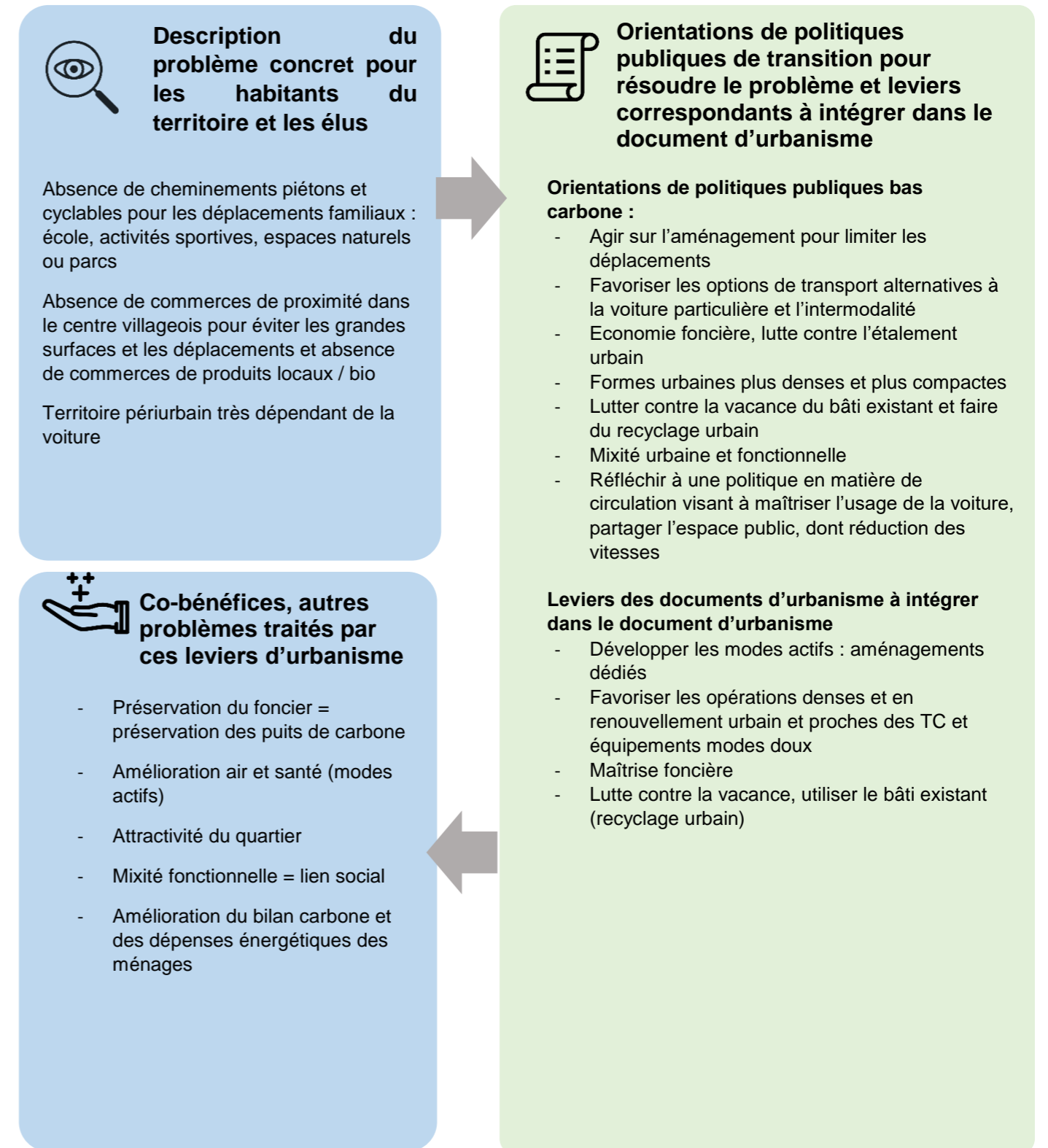
- Emplacements réservés pour terrains communaux pour les mutualisations + aire de covoiturage
- Tiers-lieux à créer pour limiter les déplacements
- Installer les habitants là où il y a du réseau télécom + réseaux collectifs
- Confort général à la parcelle : OAP ou règlement écrit
- Trouver des parcelles pour du maraîchage
- Production locale d'Enr
- Règlement écrit pour performances énergétiques



Que faire pour arrêter le cercle vicieux de la moindre animation et de la moindre attractivité du centre-ville ?



Que faire pour réduire la dépendance à la voiture et développer les déplacements à pied et à vélo pour les familles ?



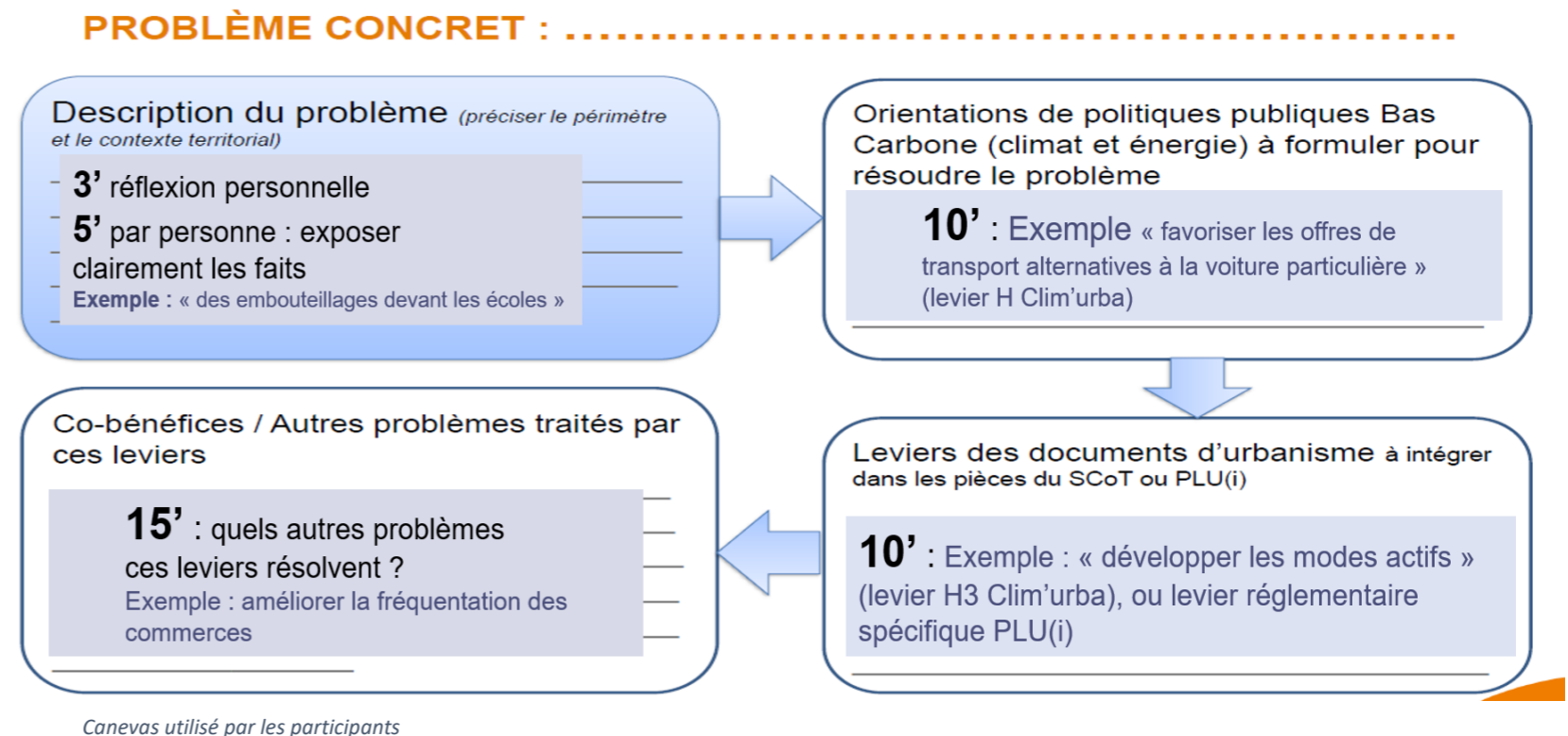
Annexe : mode d'emploi de la méthode d'animation employée dans la séquence – inspirée des « Groupes d'interview mutuelle »

Depuis 5 ans (autour de la sortie du film « Demain » en 2015), on parle beaucoup d'un besoin de récits de transition, pour fédérer, donner envie. Pour la sensibilisation, on a besoin de récit. La méthode a permis, dans le cadre de l'atelier, d'explorer le sens inhabituel du mot sensibilisation, c'est-à-dire non pas seulement sensibiliser les autres, mais se laisser sensibiliser aux problèmes ou intentions des autres, et tisser un lien entre les deux sens.

Déroulement de l'animation :

Les participants sont répartis en groupes de 3 à 4 personnes maximum, si possible se connaissant peu ou pas du tout.

- **Temps 1** : chacun identifie en 3 minutes **un problème concret d'aménagement rencontré** par la population de son territoire et définit le problème en 1 phrase ou 2 maximum ; 5 min par personne pour d'une part exposer aux autres membres du groupes les faits, et d'autre part que les autres personnes posent des questions factuelles (pas de solutions proposées ou de « ça me fait penser à » dans cette phase ; uniquement des questions de compréhension). Ce temps dure une dizaine de minutes. Exemple : « *il y a des embouteillages près de l'école le matin* »
- **Temps 2** : Dans ce deuxième temps, on s'écarte de la méthode classique du « groupe d'interview mutuelle ». L'objectif est de réfléchir en commun aux liens à tisser entre les problèmes identifiés et les réponses possibles apportées par les politiques publiques du territoire. Ce temps se déroule en 3 séquences :
 - 10' sur la traduction en orientations de politique publique du ou des problème(s) concret(s). Pour cela, les participants sont invités à s'appuyer sur les **cartes mentales Clim'Urba** fournies (par exemple, *décarboner la mobilité ou limiter le stationnement, favoriser les offres de transport alternatives à la voiture particulière : levier de niveau 2 dans la grille Clim'Urba : levier H/ et maîtriser l'usage de la voiture en ville, levier I/*)
 - 10' sur les leviers des documents d'urbanisme pour répondre à ce/ces orientations (par exemple, *H3/ développer les modes actifs, qu'ils peuvent détailler dans des choses réglementaires comme inscrire des emplacements réservés, ...*). Les grilles sont fournies afin de ne pas se focaliser sur l'orientation en elle-même, mais sur le lien entre un problème et une orientation.
 - 15' pour établir les co-bénéfices, boucler la boucle : dans cette phase on part des orientations d'urbanisme et on cherche quels problèmes concrets ceux-ci sont amenés à résoudre (par exemple : *décarboner la mobilité peut aussi contribuer à améliorer la fréquentation des commerces ou réduire la sédentarité de la population*)
- **Temps 3** : Retour sur la méthode. **Il est important qu'il n'y ait pas de restitution en plénière dans cette animation**, car cela pourrait remettre en cause les faits factuels racontés. Ainsi, au retour en plénière, il est privilégié de faire un retour sur l'appropriation de la méthode de cheminement en elle-même. Par exemple : *Est-ce que et en quoi les participants ont cheminé durant l'atelier sur la construction des motivations locales à la transition ? Quelles difficultés rencontrées dans cette séquence ?*



Intérêts de la méthode :

Travailler sur des moments réellement vécus implique les participants, et pour recentrer sur la présence à ce temps de travail ; cela rend les participants plus disponibles pour la suite. Cette méthode efface les appartenances sociales ou professionnelles : on ne demande pas de dire ce qu'on pense de quelque chose, mais de raconter quelque chose de vécu (« savoir chaud »). Les temps d'intervention étant cadrés, et chacun ayant la possibilité d'exprimer son problème, il n'y a pas de place pour quelqu'un qui monopoliserait la parole.

Point de vigilance :

Un point de vigilance important consiste à veiller à ce que les problèmes choisis ne soient pas « institutionnels » (par exemple : *il y a 40% de vacance de logement au centre-ville*) ni des problèmes qui partent de préoccupations globales de transition, mais bien **un problème concret vécu par la population**.

Retrouvez la description de la méthode « Groupes d'interview mutuelle » au lien suivant : <http://www.scopepave.org/pour-s-ecouter>

